

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 21 novembre 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté du 4 juillet 1997 portant création au sein du ministère de la défense d'un comité d'orientation et d'évaluation des études amont.

Du 12 septembre 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ portant abrogation de l'arrêté du 4 juillet 1997 portant création au sein du ministère de la défense d'un comité d'orientation et d'évaluation des études amont.

Du 12 septembre 2013

NOR D E F A 1 3 2 3 2 7 0 A

Texte abrogé :

Arrêté du 4 juillet 1997 (JO du 12 septembre, p. 13270 ; BOC, p. 3728 ; BOEM 111.1.1.2.1).

Référence de publication : JO n° 222 du 24 septembre 2013, texte n° 26 ; signalé au BOC 50/2013.

Le ministre de la défense

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 4 juillet 1997 portant création au sein du ministère de la défense d'un comité d'orientation et d'évaluation des études amont est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 septembre 2013.

Jean-Yves LE DRIAN.